



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune d'Auzeville-Tolosane dûment convoqué en date du neuf octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Lagarde, maire de la commune.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents :** Mesdames et Messieurs les Adjoints : Guillaume Debeaurain, Bakhta Kelafi, Sylvia Rennes, Jean-Baptiste Puel et Claire Maylié

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Luca Sereni, Jean-Louis Malliet, Alice Mellac, Farida Vincent, Michel Burillo, Alexandre Jurado, Marie-Armelle de Bouteiller, Jean-Luc Dieudonné, Annie Sinaud, Bernard Boudières et Christelle Turroque

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Nicolas Druilhe, Afaf Hadj Abderrahmane, Isabelle Nguyen Dai, Jean-Claude Maurel, Marie-Caroline Chauvet, Laurent Guerlou, Christelle Kiény et Jean-Marie Nguyen Dai

**Pouvoirs :** Monsieur Gilbert Bonnes à Monsieur Jean-Louis Malliet  
Madame Marie-Pierre Madaule à Monsieur Dominique Lagarde  
Monsieur Nicolas Druilhe à Madame Bakhta Kelafi  
Madame Afaf Hadj Abderrahmane à Monsieur Guillaume Debeaurain  
Madame Isabelle Nguyen Dai à Madame Sylvia Rennes  
Monsieur Jean-Claude Maurel à Madame Alice Mellac  
Madame Marie-Caroline Chauvet à Madame Farida Vincent  
Monsieur Laurent Guerlou à Monsieur Jean-Baptiste Puel  
Madame Christelle Kiény à Monsieur Michel Burillo  
Monsieur Jean-Marie Nguyen Dai à Madame Claire Maylié

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel Burillo

|                      |    |
|----------------------|----|
| <b>Présents :</b>    | 17 |
| <b>Votants :</b>     | 27 |
| <b>Pour :</b>        | 27 |
| <b>Contre :</b>      | 0  |
| <b>Abstentions :</b> | 0  |
| <b>Pouvoirs :</b>    | 10 |
| <b>Absents :</b>     | 0  |

**OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRET DE LA REVISION ALLEE N° 1**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre pour réparer deux erreurs matérielles qui se sont glissées dans la mise en œuvre de la révision générale du PLU. En effet, deux parcelles constructibles se sont retrouvées en zone Agricole. Au regard de l'occupation du sol, il était nécessaire de rétablir la situation auprès des propriétaires qui l'ont demandé.

Le projet de révision allégée a fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale qui s'est prononcée dans son avis du 5 septembre 2025.

> Après avoir entendu l'exposé du Maire,

- Vu la délibération du 21 mai 2025 prescrivant la révision allégée du PLU et fixant les modalités de concertation avec la population concernant cette procédure,

- Vu le projet de révision allégée du PLU,

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Présente le bilan de la concertation : il en ressort que le dossier soumis à la concertation de la population n'a fait l'objet d'aucune remarque,

- Arrête le projet de révision allégée du PLU tel qu'il est annexé à la présente,

- Précise que le projet de révision allégée du PLU est prêt à être présenté à la réunion d'examen conjoint de l'Etat et des personnes publiques associées prévu par l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme,

- Dit que le projet de révision allégée du PLU sera transmis pour avis aux personnes publiques et organismes devant être consultés au titre des articles L.153-16 et R.153-6, ainsi qu'aux communes limitrophes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande.

La présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet.

- Dit que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme :

- d'un affichage en mairie durant 1 mois,

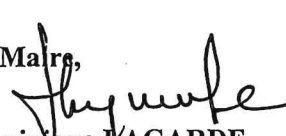
- d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,

- Dit que la présente délibération produira ses effets juridiques dès exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité,

- Charge Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Auzeville-Tolosane, les jour, mois et an que dessus.  
Et ont signé,

Le Maire,

  
Dominique LAGARDE



Le secrétaire de séance,

Michel BURILLO  
